

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 8  
Quorum : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt et un le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire  
Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Yves GRANGE, Jean GIRAUD  
Excusés : Julien LIMONE, Muriel ROUCHOUSE, Pierre DUPINAY, Anthony CLUZEL  
Absente : Nathalie DEGAND,

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

N° 51 191225

**OBJET : ACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC**

Madame le Maire rappelle que suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) il convient d'actualiser le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif de la commune.

L'appel d'offre relatif à ce projet a été lancé pour un montant estimatif de travaux de 57 550.00 € HT.

Pour financer la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif, elle propose au conseil municipal de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

- APPROUVE le CCTP relatif au Schéma Directeur d'Assainissement Collectif, établi par le bureau d'études BE C2i Conseil
- SOLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC qui pourrait s'élever à 50 % du coût HT
- INDIQUE que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20251219-51191225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/12/2025

Publication : 22/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance  
J. GERY



Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

Le Maire  
A. FLACHER

